

# Projet territorial Sud Loire

## Anticiper le risque, pour mieux **gérer** la crise

### Ce qu'ils en pensent :

#### M. Bouchardon, Maire de Saint-Galmier :

Prestige Créations



**« La gestion des risques : un partage de connaissance à mettre en œuvre »**

« Malgré une expérience acquise lors des nombreuses crues de la Coise, la commune de Saint-Galmier s'est retrouvée démunie en mars 2000 face au caractère exceptionnel de l'accident de train qui transportait des matières dangereuses. Heureusement, le SDIS et l'État, qui sont des organismes ressources en matière de risque, ont assisté la commune dans la gestion de la crise et des conflits induits (retraitement des terres polluées...).

Néanmoins, l'action des collectivités locales pourrait être optimisée par une formation des élus locaux et par une coopération accrue à l'échelle intercommunale. »

#### M. Laurendon, Maire de Saint-Just-Saint-Rambert :



**« Les communes et les risques : un travail à long terme à engager »**

« Chaque acteur du risque (Etat, commune, population...) doit assumer ses responsabilités. C'est pourquoi la commune de Saint-Just-Saint-Rambert a réalisé un Plan de Secours inondation et créé une cellule municipale spécifique aux risques. Conscient des enjeux de la gestion de crise et à la vue des expériences passées, cette instance a pour mission d'améliorer la connaissance des risques de la commune et d'en informer la population par la réalisation du DICRIM\*. Elle devra également formaliser des partenariats pour la mise en commun de moyens en cas d'événement, en s'appuyant sur un esprit de solidarité déjà présent localement. »

#### Lieutenant-Colonel Garioud et Commandant Boutte du Service Départemental d'Incendie et de Secours :

**« La Gestion des Risques : de multiples acteurs à mobiliser pour assurer une gestion globale et efficace »**

« L'acceptation sociale du risque est de plus en plus faible. Il devient urgent d'intégrer la problématique des risques dans le fonctionnement de notre société. S'appuyer sur les compétences et moyens des services de secours ne peut suffire.

Au niveau de la commune, deux outils répondent parfaitement à ce constat :

- Le PLU qui doit devenir un véritable outil de connaissance et de prévention des risques sur le long terme car il offre la possibilité de réduire la vulnérabilité dans les zones à risques.
- Le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les moyens de réponse de la commune à une situation de crise.

A un niveau plus large (intercommunalité, SCOT), il y a la nécessité d'améliorer la concertation et la cohérence dans la préparation à la gestion de crise par la perception d'ensemble du territoire et la mutualisation des moyens. Les opérations de secours n'en seraient que plus efficaces. »

\*Se référer à l'encart page 5

Le territoire du Scot Sud Loire est concerné par 8 risques majeurs :

**Quatre risques naturels :**

- l'inondation
- le mouvement de terrain
- les feux de forêt
- les tempêtes de vent/neige

**Quatre risques technologiques :**

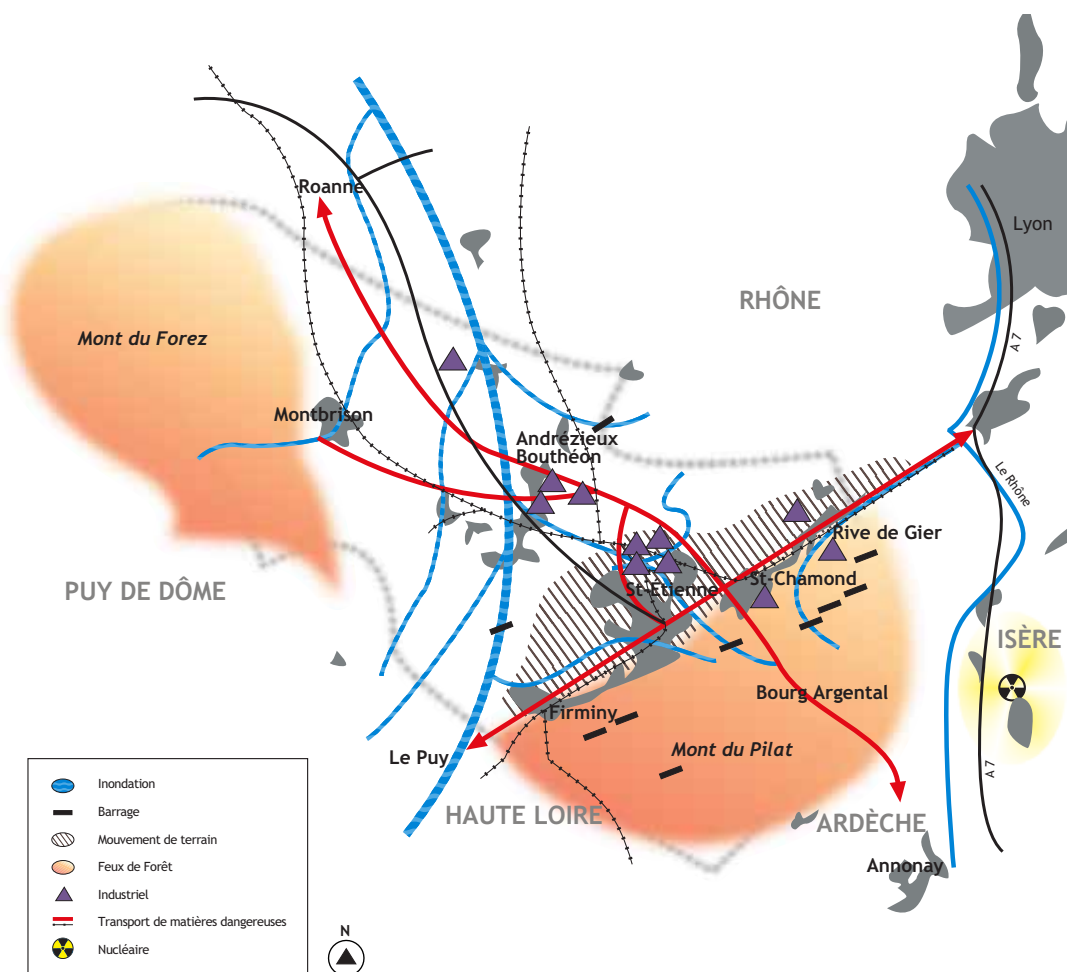
- les risques industriels
- le transport de matières dangereuses
- le risque nucléaire
- la rupture de barrage

Hormis le dernier, **chacun de ces phénomènes s'est déjà produit sur le territoire** avec des conséquences diverses allant de l'incident localisé à la catastrophe.

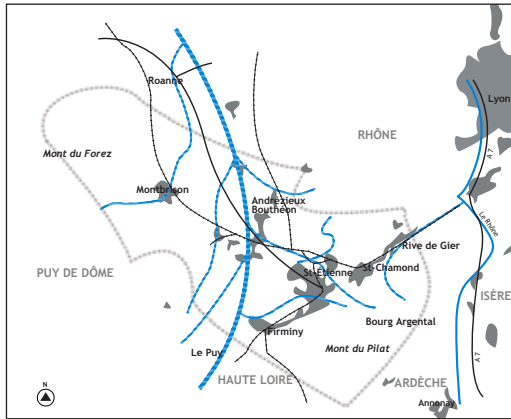
L'ensemble du territoire du Scot Sud Loire est concerné. **Toutes les communes du Scot Sud Loire ont fait l'objet, au moins une fois, d'un arrêté catastrophe naturelle pour des dommages physiques ou psychologiques, supportés par la population.**

La vulnérabilité face à des aléas plus ou moins violents et fréquents est accentuée sur les secteurs urbanisés. Il est donc nécessaire que le Scot Sud Loire s'interroge sur les pratiques de gestion des risques et sur les améliorations à apporter en terme de prévision, prévention et protection contre des événements majeurs.

**Schéma des Principaux risques sur le Scot Sud-Loire**



# 1 Trois risques majeurs prépondérants identifiés

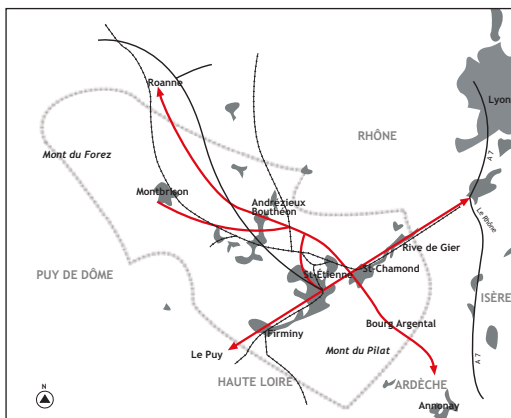


## L'inondation

De par sa fréquence, la multiplicité des phénomènes à envisager (crues, ruissellements et rupture de barrage) et l'étendue des zones concernées, l'inondation est le principal risque du Sud Loire.

### Conséquences :

Elles sont multiples avec des habitations et des entreprises dégradées, des réseaux et des routes coupés. Ces phénomènes aujourd'hui amplifiés par l'imperméabilisation des sols, l'urbanisation dans les zones à risques, sont à l'origine d'impacts difficiles à résorber : cessations d'activité, coût de remise en état des équipements et infrastructures, atteinte psychologique des habitants,...

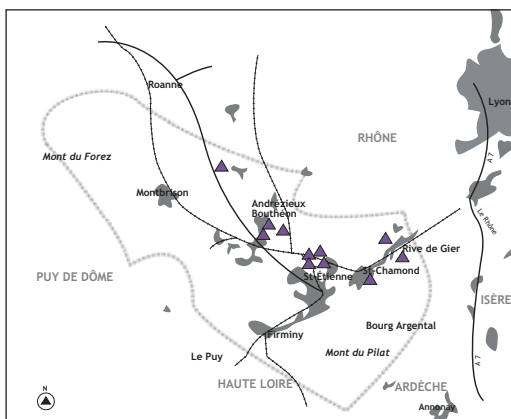


## Le transport de matières dangereuses

Le caractère mobile de ce risque, la méconnaissance des volumes et des itinéraires génèrent une absence de prise en compte de ce risque dans l'aménagement et les politiques de prévention. Le transport de matières dangereuses est donc un risque largement sous-estimé sur le Sud Loire.

### Conséquences :

S'effectuant par route ou train, le transport de matières dangereuses est dépendant des conditions météorologiques, du trafic et de l'état des infrastructures. Les accidents et déversements accidentels peuvent provoquer des pollutions de l'air, de l'eau et du sol néfastes aux hommes et à l'environnement, sans parler des coupures de trafic routier plus ou moins dommageables.



## Le risque industriel

De par la présence d'une entreprise « Seveso 2 » et d'une multitude de petites unités à risques, éparpillées sur le territoire du Scot Sud Loire, le risque industriel concerne des zones habitées et même parfois inondables.

### Conséquences :

L'utilisation et le stockage de produits dangereux peuvent être sources de pollution, d'incendie ou d'explosion en cas de mauvaises manipulations ou de problèmes techniques. Les effets de ces accidents peuvent être dramatiques humainement, écologiquement mais également économiquement avec une perte d'exploitation et d'image de l'entreprise touchée, voire une destruction totale de l'outil de travail.

## 2 Quatre enjeux majeurs

### L'homme à la fois victime et acteur



Inondation du fleuve Loire en novembre 2002

**L'homme est parfois victime des catastrophes, mais il en est aussi souvent à l'origine.** Ainsi, l'extension non maîtrisée des constructions augmente la vulnérabilité du territoire (cf. inondations dues au ruissellement urbain). **L'urbanisation dans les zones à risques existe sur notre territoire.**

Il est donc important d'avoir une population sensibilisée, qui peut agir continuellement dans la gestion des risques.

En se mobilisant, pour des actions préventives telles que l'entretien des bords de cours d'eau et le débroussaillage, elle devient un des acteurs majeurs de la prévention.

### L'économie d'un territoire mise en danger

L'histoire nous montre l'importance des impacts économiques d'une catastrophe. Même s'il est improbable de voir se produire un scénario de type cyclone, le territoire du Sud Loire **n'est pas à l'abri d'un événement majeur pénalisant l'économie locale :**

- cessation d'activité des entreprises touchées
- coupure des réseaux d'alimentation (eau, énergie)
- paralysie des réseaux routiers et des services à la population

### Un patrimoine naturel fragile à entretenir

Les espaces boisés et naturels du Sud Loire sont fragiles et à ce titre doivent être protégés contre tous types d'atteintes.

**Ce patrimoine remarquable peut également jouer un rôle de prévention** en limitant certains risques :

En cas d'inondation, un sol perméable et la végétation permettent l'absorption de l'eau pluviale et limitent les effets catastrophiques du ruissellement.

### Anticiper plutôt que subir

L'optimisation des moyens de secours n'est pas une fin en soi. Il est indispensable de prévenir les risques afin d'assurer au mieux la sauvegarde de vies humaines et la préservation de l'économie et de l'environnement. **Chacun doit jouer son rôle dans la gestion des risques : habitants, entreprises et surtout les collectivités par leur responsabilité dans la réalisation de documents d'urbanisme et d'information.**

Un des enjeux du Scot sera d'assurer une meilleure **prise en compte des risques en amont des projets d'aménagements et des documents d'urbanisme.**



Accident TMD sur l'A47

### 3

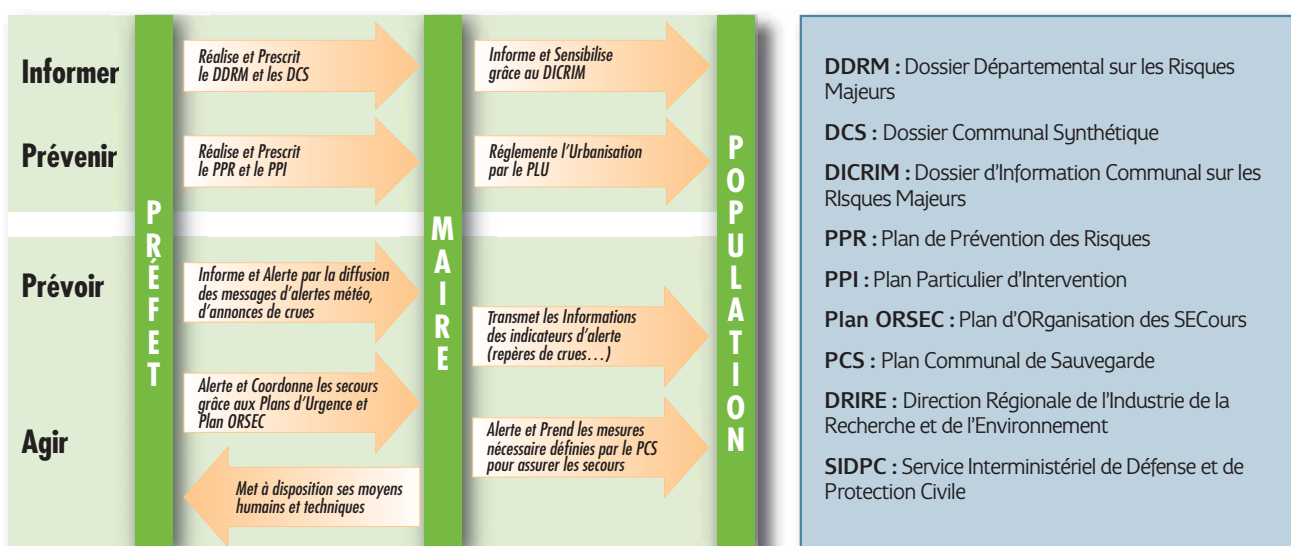
## Des outils de gestion du risque peu utilisés sur le Sud Loire

### Les quatre fondements de la gestion des risques

#### L'article L.121-1 du Code de l'urbanisme

« Les SCOT, les PLU et les cartes communales déterminent les conditions permettant **d'assurer la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toutes nature.** ». De plus, l'article L. 2212 du Code Général des Collectivités Territoriales ajoute que le Maire doit « assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique ».

- **Informier** : développer « la culture du risque » à tous les niveaux et sensibiliser la population aux conduites à tenir en cas d'accidents
- **Prévenir** : limiter l'urbanisation dans les zones à risques et réduire la vulnérabilité du territoire
- **Prévoir** : anticiper les accidents et catastrophes et se préparer à la crise
- **Agir** : sauvegarder la population et préserver les ressources économiques et environnementales en cas de crise



### Des communes inégalement préparées aux risques

Un recensement des risques et une évaluation de leur gestion ont été réalisés par une enquête auprès des 117 maires du Scot Sud Loire (juin 2005). L'analyse des 65 réponses recueillies a mis en évidence certains manques et une hétérogénéité de moyens et de savoir-faire.

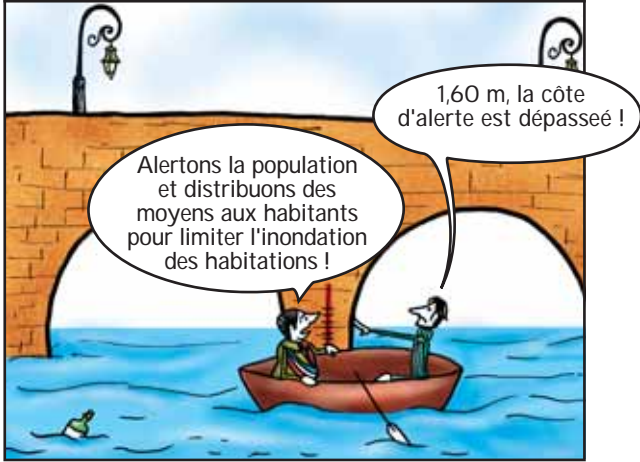
Les communes rurales sont souvent moins bien informées. Parmi les communes connaissant leur obligation d'informer la population sur les risques, très peu l'ont fait concrètement (rédaction du DICRIM\*). **Ce déficit d'information vis-à-vis de la société civile peut entraîner des conséquences graves.** Connaître les risques auxquels on est exposés permet d'amorcer une démarche de gestion de sa propre vulnérabilité.

Seuls 46% des maires répondant pensent connaître leurs obligations et pouvoir faire face aux risques. Cependant, un nombre très faible d'entre eux a engagé des actions concrètes pour les limiter. Rares sont les PCS\* en cours d'élaboration malgré leur caractère obligatoire et leur intérêt dans la gestion de crise.

\*Se référer à l'encart ci-dessus

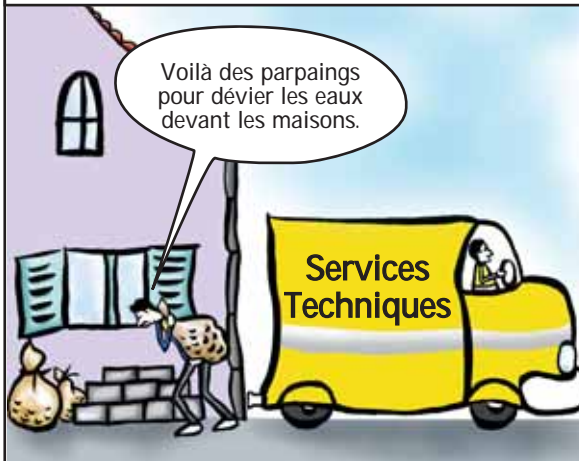
# 4 Face aux inondations ...

Suite aux prévisions météo et à l'alerte reçue de la préfecture, le maire va consulter ces repères de crues.



"Le risque d'inondation est élevé. Montez vos affaires dans les étages, surélevez vos meubles qui ne peuvent être déplacés et protégez vos maisons contre la montée des eaux."

Le maire distribue à la population des parpaings et des sacs de sable pour lutter contre l'inondation.



Entreprises inondées, réseaux inutilisables ... les conséquences vont étre importantes pour l'économie locale.

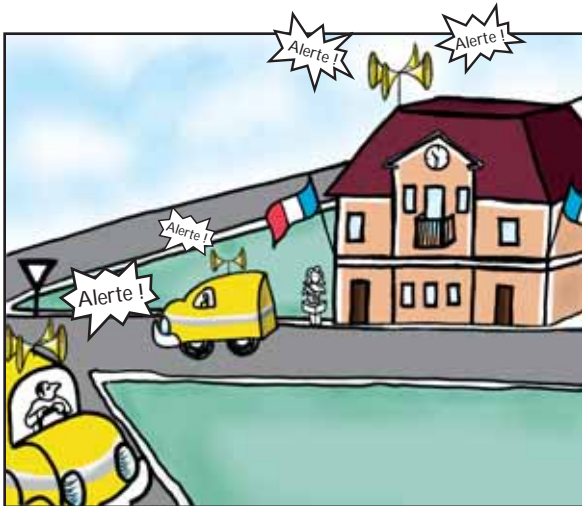
Malgré tous les efforts, la montée des eaux est trop forte : les maisons sont inondées. Il faut évacuer les habitants.



Un hébergement d'urgence est installé dans un gymnase non touché.

A la vue des dégats et conscient qu'un tel événement peut se reproduire, le maire décide de réagir. Il élabore, en collaboration avec ses services, un plan d'actions à long terme.

... un maire en action



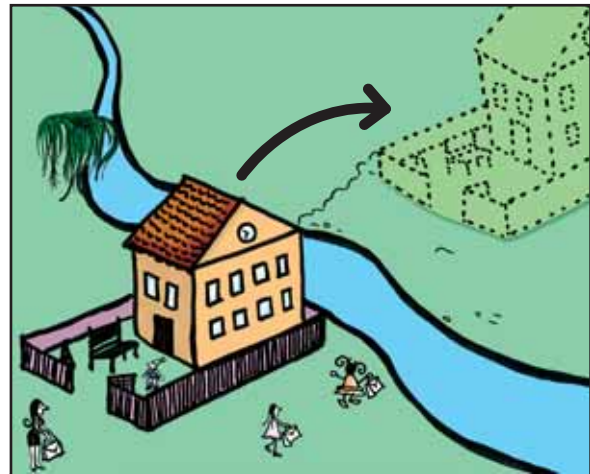
Mettre en place une procédure d'alerte de la population en cas d'accident et/ou de danger imminent.



Informar la population des risques qu'elles encourent et des consignes à mettre en pratique en cas d'alerte par le biais du DICRIM, de réunions publiques ...



Réglementer l'urbanisation dans les zones à risques.



Limiter la vulnérabilité des zones inondables pour une stratégie de délocalisation.



Prévoir des zones d'expansion de crues tout en valorisant les espaces (création de parc urbain ...).



Entretien le cours d'eau au quotidien pour éviter son obstruction, l'érosion des berges ...

Ce programme d'action sera développé sur le bassin de risques grâce au travail en concertation entre les acteurs (communes, état, conseil général, services de secours et bureau d'études).

# 5

## Pistes possibles pour le Scot Sud Loire

### Pour faire le point : le diagnostic territorial

- Contribuer à identifier et faire connaître auprès des acteurs et en particulier des maires les risques du territoire et les mécanismes de leur prise en compte
- Présenter les moyens de gestion existant sur le territoire et ceux qui pourraient être améliorés ou mis en place
- Évaluer la prise en compte des risques dans les 117 communes et relever les points forts et points faibles de notre territoire

### Pour réfléchir ensemble : le PADD

- Définir à l'amont une meilleure prise en compte des risques dans les projets d'aménagements
- Proposer une politique globale de prise en compte du ruissellement (limiter l'imperméabilisation des sols sur les nouvelles parcelles urbanisées)
- Identifier les axes de circulation de matières dangereuses prioritaires
- Inciter les communes à mutualiser leurs moyens d'information et d'action
- Promouvoir les efforts de certaines communes pour favoriser leur généralisation à d'autres communes possédant des problématiques proches

### Pour agir en cohérence : le document d'orientations

- Définir les modalités d'intégration des risques, par un cahier des charges, dans les PLU et les projets urbains (et particulièrement sur les thématiques de l'inondation, du ruissellement et du Transport de Matières Dangereuses)

### Pour mettre en œuvre : le suivi

- Mettre en place une instance de conseil et d'assistance sur les risques majeurs
- Contribuer à la réalisation d'une campagne d'information sur les risques majeurs pouvant s'appuyer sur un site internet de diffusion de l'information sur les risques majeurs (cartographie, actions préventives et mesures d'urgence...).



#### **Pour en savoir plus :**

- Les risques du département de la Loire : [www.loire.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/ddrm\\_cle51eccc-2.pdf](http://www.loire.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/ddrm_cle51eccc-2.pdf)
- La législation et les informations globales sur les risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)  
[www.mementodumaire.net](http://www.mementodumaire.net)
- sur les risques de votre commune : en prenant connaissance du DCS disponible au SIDPC\* de la préfecture